



Comité Louis Lecoïn

c/o Citoyens du Monde 66, boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS



notre site : www.louis-lecoïn.fr

LETTRE DE NOUVELLES N° 64

▲

AVRIL 2014

Chères amies, chers amis,

L'Assemblée Générale du Comité Louis Lecoïn pour le soutien du Bureau Européen de l'Objection de Conscience s'est tenue le 25 janvier 2014 à Paris 13°, sous la présidence de Maurice Montet.

Présents : Maurice Montet, Eric Sapin, Pierre et Henriette Tourne, Claude Verrel. Yunus Özdemir.

Excusés : Jean-Marc Brunéel (Groupe Non-Violent Louis Lecoïn de Dunkerque), René Burget, Philippe Courbon, Pierre Douart, Pierre Joanin, Ambroise Monod, Gilbert Nicolas, Robert Siméon, Suzanne et Jean-Paul Simon, Irène Terrel-de Félice.

Le Comité Louis Lecoïn rend hommage à ses amis disparus cette année : Nicole Borgraëve, Howard Clark, Albert Jacquard, Charles Le Floch, Jean Pezet, Yvon Simon.

Rapport d'activités :

Le Comité Louis Lecoïn a diffusé deux Lettres de Nouvelles l'année dernière. Elles comportaient la liste des prisonniers pour la paix, les rapports des réunions du BEOC et des informations de l'IRG et sur la situation de l'objection de conscience en Allemagne, Arménie, Bélarus, Chypre, Egypte, Etats-Unis, Finlande, Grèce, Israël, Italie, Norvège, Russie, Suisse, Syrie et Turquie.

Nous avons participé aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du BEOC, le 1er juin à Bruxelles et le 5 octobre à Athènes. Nous étions présents lors de la présentation du rapport annuel du BEOC sur la situation de l'objection en Europe au Parlement Européen, dans ses locaux d'Athènes le 4 octobre.

Nous avons affirmé notre solidarité avec des objecteurs égyptiens, grecs, israéliens et turcs ainsi qu'avec la déserteuse américaine Kimberly Rivera et Bradley Manning.

Notre lien régulier avec nos amis du BEOC et de l'IRG nous permet un suivi à jour de la situation.

Nous avons publié les actes du colloque du 12 octobre 2012 en français et en anglais.

Notre site internet, toujours tenu à Strasbourg par Pierre Sommermeyer, a dû changer de référence : ses coordonnées sont désormais www.louis-lecoïn.org.

Rappelons les cinquante ans du statut des objecteurs (21 décembre 1963) et les vingt ans du Comité Louis Lecoïn (25 septembre 1993).

Perspectives 2013 :

- soutien à l'objection de conscience ;
- obtention d'un statut en Turquie et en Azerbaïdjan ;
- suivi des interventions du BEOC auprès des instances internationales ;
- droit au refus de tuer pour les militaires professionnels et en temps de guerre.

Rapport financier :

Souscription permanente		1 125,00
Lettre n° 62	147,48	
Lettre n° 63	239,58	
Versement au BEOC	500,00	
Soutien aux objecteurs grecs	100,00	
Frais bancaires	27,80	
Solde créditeur	110,14	
	-----	-----
	1 125,00	1 125,00
Report 2012		304,06
Nouveau solde		414,20

Bureau :

L'Assemblée Générale confirme Irène Terrel - de Félice, Maurice Montet et Claude Verrel dans leurs postes respectifs de présidente, de secrétaire et de trésorier.

Irène Terrel - de Félice

Maurice Montet

Claude Verrel

PARLEMENT EUROPEEN

1Le Parlement Européen a adopté une résolution sur les droits fondamentaux dans l'Union Européenne le 27 février dont l'article 36 stipule : le Parlement Européen «regrette que dans certains Etats membres des jeunes soient toujours poursuivis et condamnés à de la prison parce que le droit à l'objection de conscience au service militaire n'y est toujours pas suffisamment reconnu et appelle les Etats membres à mettre un terme aux poursuites et aux discriminations à l'encontre des objecteurs».

AZERBAÏDJAN

Kamran Shikhaliyev, objecteur de conscience Témoin de Jéhovah, a été arrêté en octobre 2013 et conduit dans le sud du pays à proximité de la frontière avec l'Iran où il a subi violence physique, humiliation morale et pression psychologique. Il est passé en procès le 13 février à Jalilabad.

wri-irg.org

NOM Prénom

Adresse

Soutient le Comité Louis Lecoin et le B.E.O.C.
- moralement – actions urgentes (lettres)
- financièrement : CCP 20 842 15 G Paris
(chèques à l'ordre du Comité Louis Lecoin)

CHYPRE

Notre ami Murat Kanatli, membre d'Initiative pour l'objection de conscience à Chypre et du BEOC, et Haluk Selam, réservistes objecteurs, sont passés en procès le 19 novembre devant le tribunal militaire de Nicosie. Le jugement, rendu le 25 février, a condamné Murat à une amende de 500 livres turques, qu'il a refusé de payer, ou à défaut à 10 jours de prison. Murat a donc été incarcéré pendant 10 jours. Un mouvement de solidarité a été orchestré avec le soutien du BEOC, de l'IRG et d'Amnesty International. Plusieurs manifestations de protestation ont été organisées, en particulier à Istanbul et Athènes où six personnes ont été embarquées par la police devant l'ambassade de Turquie et retenues durant quelques heures.

Du 31 janvier au 3 février s'est tenue à Nicosie la première rencontre méditerranéenne d'objecteurs de conscience. Elle a réuni des pacifistes et des antimilitaristes de Chypre, d'Égypte, de Grèce, d'Israël, de Palestine et de Turquie ainsi que d'Allemagne et du Royaume Uni. Une rencontre qui fut fructueuse et passionnante malgré la difficile rédaction d'une déclaration commune.

*ebco-beoc.org
wri-irg.org*

COLOMBIE

Le 1er novembre 2013 s'est tenu un forum à l'université de Bogota sur le thème : implications juridiques et politiques de l'instauration du droit fondamental à l'objection de conscience.

wri-irg.org

EGYPTE

Quatorze associations ont cosigné un appel avec l'association égyptienne Non au service militaire obligatoire. Elles se déclarent solidaires des objecteurs Emad el Dafrawi et Mohamed Fathy en situation de «mort civile», demande pour les objecteurs la possibilité d'effectuer un service civil et prie le gouvernement de respecter les résolutions de l'ONU.

wri-irg.org

GRECE

Haris Ritsios, insoumis anarchiste, a été remis en liberté le 12 mars après 12 heures de détention. Il sera jugé le 25 juin par la Cour militaire d'Athènes.

Michalis Tolis a été condamné le 14 mars à 8 mois de prison avec un sursis d'un an et au paiement de 200 euros de frais de justice. Il a déjà reçu un nouvel appel sous les drapeaux !

Dimitris Sotiropoulos (âgé de 46 ans) a été appelé pour la première fois en 1992. Appel auquel il n'a pas répondu (rappelons qu'à l'époque l'objection n'était pas reconnue en Grèce). L'adoption de la loi en 1997 n'a rien changé pour lui et, s'il n'a jamais été arrêté, il a vécu de nombreuses années en état de «mort civile». En 2008, suite à la naissance de son troisième enfant, il a été dispensé des obligations militaires et a récupéré documents d'identité et autorisation de quitter le territoire. Il n'en demeure pas moins poursuivi pour insoumission en période de mobilisation totale (régime pourtant abrogé en 2002) et passera en procès à Thessalonique le 13 mai. Le président du BEOC, Friedhelm Schneider, sera l'un de ses témoins.

ebco-beoc.org

ISRAEL

Bar Ahronovitch a été condamné à 20 jours de prison après s'être déclaré objecteur lors de sa présentation à la caserne le 19 novembre.

Omar Saad, objecteur druze, a été condamné pour la cinquième fois le 4 février à 20 jours de prison. «Je pense que l'institution militaire est le plus haut degré de violence physique et psychologique. Je refuse l'enrôlement dans l'armée israélienne ou dans toute autre armée» a-t-il déclaré.

Cinquante étudiants ont adressé une lettre ouverte au premier ministre Netanyahou : «Nous refusons de servir dans l'armée d'occupation». Ils y protestent contre l'occupation sans fin de territoires palestiniens où «les droits humains sont violés et où des actes définis par le droit international comme des crimes de guerre ont lieu quotidiennement». Ils protestent également contre la manière dont l'armée influence la vie civile, intensifiant sexisme, militarisme, violence, inégalité et racisme dans la société israélienne. C'est le plus important groupe de refus collectif de mobilisation de l'histoire d'Israël.

newprofile.org

TURQUIE

Quarante-cinq hommes et femmes kurdes se sont déclarés objecteurs de conscience pour rappeler le massacre de trente-quatre hommes il y a 2 ans à Roboski. Considérés comme militants du PKK ils avaient été tués par l'aviation à la frontière turco-irakienne. «Nous déclarons publiquement que nous ne prendrons jamais part à ce système militariste, sexiste et raciste, ni en tant que policiers, ni en tant que soldats. Nous rejetons notre participation à cette guerre et refusons de répandre le sang d'un frère».

Okan Kale, objecteur de conscience, s'est vu refuser l'asile en Suède et après bien des pérégrinations se trouve en zone de rétention en Italie en attente d'une réponse à sa nouvelle demande.

Heureuse issue pour notre ami Yunus Özdemir. Après deux refus de l'OFPRA la Cour nationale du droit d'asile a fait droit à sa demande en appel et lui a accordé le statut de réfugié, prenant en compte sa qualité d'objecteur de conscience et les risques encourus de ce fait par lui en Turquie. Les soutiens du BEOC, de l'UPF, du Comité Louis Lecoin et du CCSC-Volontariats ont sans aucun doute joué un rôle important dans la décision de la Cour.

ebco-beoc.org
wri-irg.org